



Assemblée générale

Distr. générale
26 août 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session

Point 20 b) de l'ordre du jour provisoire*

Mondialisation et interdépendance : migrations internationales et développement

Migrations internationales et développement

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Les migrations internationales présentent des implications sociales et économiques importantes pour les sociétés d'origine, de transit et de destination, qui nécessitent des interventions coordonnées et cohérentes. Les migrants internationaux sont des agents de changement majeurs, qui contribuent positivement au développement durable, y compris à la réalisation de plusieurs des objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cependant, de nombreuses personnes migrantes sont extrêmement vulnérables et risquent d'être laissées pour compte et tenues à l'écart des avantages du développement.

S'appuyant sur les recommandations du Rapport mondial sur le développement durable 2023 intitulé *Times of Crisis, Times of Change*, le présent rapport fait appel aux six transitions proposées comme cadre d'organisation par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, à savoir les systèmes alimentaires ; l'accès à l'énergie à un prix abordable ; la desserte numérique ; l'éducation, l'emploi et la protection sociale ; les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution. Le rapport vise à proposer des mesures durables, résilientes et innovantes qui permettraient de tirer parti des migrations internationales pour accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable au sein des pays et entre eux. Le rapport, qui couvre les dimensions économiques, sociales et environnementales des six transitions, étudie les politiques susceptibles de faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, tout en luttant contre les facteurs négatifs et les problèmes structurels qui poussent des personnes à quitter leur pays d'origine.

* A/79/150.

** Le présent rapport a été soumis pour traitement après la date limite pour des raisons techniques indépendantes de la volonté du bureau auteur.



I. Introduction

1. Le Programme 2030 reconnaît les contributions des migrants à une croissance inclusive et durable et appelle les États Membres à renforcer leur coopération pour que les migrations se déroulent en toute régularité, dans la sécurité et en bon ordre, dans le plein respect des droits humains. Établi en application de la résolution [77/176](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport passe en revue les moyens de tirer parti des migrations internationales pour atteindre les objectifs de développement durable du Programme 2030.

2. S'appuyant sur les recommandations contenues dans le Rapport mondial sur le développement durable 2023 intitulé *Times of Crisis, Times of Change*, le présent rapport utilise les six transitions¹ élaborées par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable (systèmes alimentaires ; accès à l'énergie à un prix abordable ; desserte et transformation numériques ; éducation et compétences ; emploi et protection sociale ; changements climatiques, perte de biodiversité et pollution) comme cadre d'organisation pour optimiser la contribution positive des personnes migrantes à la croissance inclusive et au développement durable et lutter contre les facteurs négatifs et les problèmes structurels qui poussent des personnes à migrer.

3. Ces six transitions offrent chacune un point d'entrée essentiel pour mobiliser des investissements et définir des mesures durables, résilientes et innovantes en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable d'ici à 2030. Les migrations internationales devraient être reconnues comme un phénomène transversal nécessitant des réponses cohérentes et globales dans le cadre d'une approche équilibrée à l'échelle de l'ensemble de l'administration et de la société, dans le plein respect des droits humains.

II. Systèmes alimentaires

4. La transformation des systèmes alimentaires en vue de fournir durablement une alimentation suffisante et nutritive pour toutes et tous peut permettre de progresser dans toute une série d'objectifs sociaux et environnementaux. De telles transformations peuvent contribuer à lutter contre la pauvreté, la détérioration de l'environnement et l'insécurité alimentaire, qui figurent souvent parmi les facteurs négatifs conduisant à la migration.

A. Repenser les régimes de gouvernance foncière et les pratiques agricoles

5. Les politiques agricoles et les régimes de gouvernance foncière qui favorisent l'agriculture intensive peuvent empêcher les petites exploitations de produire suffisamment de nourriture et de générer des revenus suffisants pour subvenir à leurs besoins et prospérer. Pour les personnes qui se trouvent dans cette situation, la migration est souvent l'une des rares stratégies disponibles pour s'assurer des moyens de subsistance durables et lutter contre l'insécurité alimentaire et la persistance de la faim.

6. L'investissement dans l'agriculture et l'aquaculture durables peut améliorer les résultats nutritionnels et l'indépendance économique des ménages ruraux, contribuant

¹ Groupe des Nations Unies pour le développement durable, « Six transitions: investment pathways to deliver the SDGs », septembre 2023.

ainsi à réduire l'émigration des zones rurales, en particulier chez les jeunes². En outre, la création de nouveaux emplois décents dans les chaînes de valeur agricoles et l'amélioration de l'accès des petites exploitations aux marchés grâce à des investissements publics et privés peuvent permettre aux travailleurs et travailleuses des zones rurales d'en finir avec la faim tout en améliorant leurs chances de bénéficier de moyens de subsistance durables dans leur pays. En donnant aux familles exerçant des activités agricoles la possibilité de diversifier leurs moyens de subsistance, il est également possible de limiter l'expansion de l'agriculture et de contribuer à enrayer ou à inverser le processus de déforestation et d'appauvrissement de la biodiversité. L'accès aux services financiers et au crédit peut permettre aux communautés de tirer parti de l'épargne des personnes revenues au pays et des envois de fonds (l'argent ou les biens que les personnes migrantes envoient à leur famille), d'investir dans des pratiques de production alimentaire plus durables et de parvenir à des schémas plus équitables de propriété et de distribution des terres agricoles.

B. Tirer parti des contributions des migrants et des diasporas

7. Les personnes migrantes et les membres des diasporas jouent souvent un rôle de catalyseur essentiel dans le développement de systèmes alimentaires durables dans leur pays d'origine. Les envois de fonds peuvent permettre aux communautés exerçant une activité agricole de ne plus dépendre d'approches ou de technologies non durables à l'origine de la détérioration des terres et de la perte d'habitats. Chaque année, les bénéficiaires des envois de fonds consacrent environ 25 milliards de dollars de ces économies à des investissements liés à l'agriculture³. Souvent, les ménages qui reçoivent des fonds utilisent ces ressources pour acheter du matériel agricole ou pour réaliser d'autres investissements qui améliorent la productivité de leurs terres cultivables.

8. À condition d'être soutenus par des politiques appropriées, ces investissements peuvent favoriser la diversification des cultures, accroître la conservation des sols ou des eaux et soutenir l'intensification durable de la production agricole, avec des effets positifs sur l'environnement et sur les moyens de subsistance, les revenus et les conditions de vie des familles rurales. L'utilisation des envois de fonds pour financer des pratiques plus durables, telles qu'une utilisation plus efficace de l'eau et de l'énergie, la production d'énergie renouvelable, l'utilisation de combustibles de cuisson propres ou la gestion des eaux usées, peut contribuer à accélérer le développement des zones rurales tout en soutenant la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 14 (Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable) et 15 (Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité) (voir sect. III et VII).

9. En améliorant la productivité et la durabilité des systèmes alimentaires et en diversifiant les moyens de subsistance des populations rurales, les migrations et les envois de fonds peuvent également avoir des effets positifs sur la sécurité alimentaire

² Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds international de développement agricole, Organisation internationale pour les migrations et Programme alimentaire mondial, *The Linkages between Migration, Agriculture, Food Security and Rural Development* (Rome, 2018).

³ Fonds international de développement agricole, « Les envois de fonds et les investissements des diasporas sont indispensables pour stimuler le développement agricole et rural, rappelle le Président du FIDA », 14 juin 2023.

dans les pays d'origine. Les envois de fonds permettent de diversifier les risques et donnent aux ménages bénéficiaires la possibilité d'acheter de la nourriture, de maintenir leur niveau de consommation, d'améliorer leur résilience aux chocs et aux stress et de réduire les chances que les familles adoptent des pratiques d'adaptation néfastes pour la santé, telles que la consommation d'aliments moins nutritifs. Les envois de fonds revêtent une importance particulière pour les ménages dirigés par des femmes, qui sont généralement plus exposés à l'insécurité alimentaire en période de crise.

10. Dans certains cas, cependant, les revenus supplémentaires provenant des envois de fonds peuvent accentuer la tendance à l'achat de types d'aliments moins sains, souvent associés à la transition nutritionnelle. Ce phénomène peut avoir des conséquences néfastes particulièrement importantes pour les enfants restés dans leur pays d'origine pendant que leurs parents ou leurs tuteurs sont à l'étranger.

C. Promouvoir des discussions factuelles sur les contributions des migrants

11. Dans de nombreuses sociétés hôtes, les personnes migrantes forment la colonne vertébrale de la production agricole⁴. Elles comblent souvent les graves pénuries de personnel dans les activités agricoles à haute valeur ajoutée qui dépendent fortement de la main-d'œuvre humaine et qui sont difficilement mécanisables. Dans de nombreux pays à revenu élevé, dont l'Australie, le Canada, les États-Unis d'Amérique et la Suisse, 10 % ou plus des personnes employées dans l'agriculture ou la pêche sont nées à l'étranger⁵. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a perturbé la mobilité des travailleurs migrants, mettant ainsi en évidence le rôle essentiel qu'ils jouent dans les systèmes agricoles et le degré élevé de dépendance des systèmes alimentaires de nombreux pays à l'égard de la main-d'œuvre migrante.

12. Si les travailleuses et travailleurs migrants participent au développement durable, le rôle vital qu'ils jouent dans les systèmes alimentaires passe souvent inaperçu. Il est essentiel de promouvoir un discours public factuel sur leurs contributions afin d'éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des personnes migrantes et de s'attaquer aux récits trompeurs qui génèrent des perceptions biaisées des migrations et des migrants. Il est également indispensable d'aider les migrants qui travaillent dans le secteur agricole à mieux comprendre leurs droits et à améliorer leurs conditions de travail, car ils sont souvent exposés à un large éventail de risques professionnels et sanitaires⁶. Les changements climatiques ajoutent une couche de complexité non négligeable, et il y a lieu de tenir compte des liens entre ces changements, les migrations, la sécurité et la santé au travail⁷.

13. Souvent, les conditions dans lesquelles les personnes migrantes sont recrutées et employées sont injustes et relèvent de l'exploitation. Les personnes en situation irrégulière ou employées dans le cadre de contrats saisonniers sont particulièrement

⁴ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2018 : migrations, agriculture et développement rural* (Rome, 2018).

⁵ Voir [https://data-explorer.oecd.org/vis?tenant=archive&df\[ds\]=DisseminateArchiveDMZ&df\[id\]=DF_DIOC_LFS&df\[ag\]=OECD&dq=.....&to\[TIME\]=false&lc=fr&pg=0](https://data-explorer.oecd.org/vis?tenant=archive&df[ds]=DisseminateArchiveDMZ&df[id]=DF_DIOC_LFS&df[ag]=OECD&dq=.....&to[TIME]=false&lc=fr&pg=0).

⁶ Organisation mondiale de la Santé, *World Report on the Health of Refugees and Migrants* (Genève, 2022).

⁷ Organisation internationale du Travail, *Ensuring Safety and Health at Work in a Changing Climate* (Genève, 2024).

vulnérables. Il est important de protéger les droits du travail des travailleurs agricoles migrants, tels qu'énoncés dans les normes internationales du travail, afin de leur garantir des conditions de travail et des salaires décents et justes (voir sect. VI). Il est également essentiel de renforcer les mesures visant à prévenir, combattre et éliminer la traite des personnes, qui reste une préoccupation majeure dans le secteur agricole et touche à la fois les adultes et les enfants (voir [A/HRC/50/33](#)).

14. Si les migrants internationaux jouent un rôle essentiel dans les systèmes alimentaires de nombreux pays, ils peuvent eux-mêmes être exposés à un risque élevé d'insécurité alimentaire. Les migrants, y compris les réfugiés et les demandeurs d'asile, sont souvent davantage exposés à l'insécurité alimentaire que la population générale, notamment en raison de la pauvreté, de la barrière de la langue, du manque de familiarité avec l'alimentation des pays d'accueil et des difficultés à s'y adapter. La fourniture d'informations sur les programmes et les ressources alimentaires, de même que l'amélioration de l'accessibilité et de l'adéquation culturelle de ces programmes, peuvent aider les migrants et leurs familles à bénéficier d'une alimentation sûre, nutritive et suffisante dans les pays de destination. L'accès à l'assainissement, à l'eau potable et à des aliments sains et nutritifs dans les pays de transit et dans les pays d'accueil est primordial pour réduire au minimum les problèmes de santé, en particulier parmi les personnes migrantes qui, en raison de caractéristiques personnelles telles que leur âge, leur identité de genre, leur race, leur handicap ou leur état de santé, peuvent se retrouver en situation de vulnérabilité⁸.

15. Une boîte à outils élaborée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation internationale pour les migrations intitulée *Intégration de la migration dans les interventions de développement rural* fournit des outils concis, opérationnels et faciles d'utilisation pour comprendre, dans divers contextes, les vulnérabilités des migrants et leurs contributions à l'agriculture, aux moyens de subsistance ruraux, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi qu'à l'adaptation et à la résilience aux changements climatiques.

III. Accès à l'énergie à un prix abordable

16. Malgré l'amélioration de l'accès à l'énergie et l'adoption de sources d'énergie renouvelables, 9 % de la population mondiale n'a toujours pas accès à l'électricité et l'utilisation de combustibles fossiles reste élevée dans la plupart des secteurs. Les migrations internationales peuvent jouer un rôle essentiel dans les efforts déployés par la communauté internationale pour garantir l'accès universel à une énergie abordable, fiable, durable et moderne.

A. Tirer parti des migrations pour accélérer les solutions fondées sur l'énergie verte

17. Les personnes migrantes jouent souvent un rôle de premier plan dans le développement des technologies des énergies renouvelables⁹. Parmi les pionniers des technologies vertes figurent de nombreux migrants, souvent dotés d'un haut niveau de formation en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques. L'inventivité et l'innovation des migrants hautement qualifiés, attestées notamment par le nombre considérable de brevets qui leur sont accordés et par la valeur

⁸ Voir <https://www.ohchr.org/fr/migration/migrants-vulnerable-situations>.

⁹ Richard T. Herman et Robert L. Smith, *Immigrant, Inc.: Why Immigrant Entrepreneurs Are Driving the New Economy (and How They Will Save the American Worker)* (Hoboken, New Jersey, John Wiley and Sons, 2009).

économique de ces brevets, tendent à avoir des retombées positives sur les économies des sociétés d'accueil, dopant souvent la productivité et encourageant l'esprit d'entreprise et la création de nouveaux emplois, y compris d'« emplois verts »¹⁰.

18. C'est en partie pour ces raisons que dans de nombreux pays, les politiques de migration de la main-d'œuvre favorisent souvent l'admission de personnes dont les compétences sont considérées en pénurie, dont celles qui possèdent une formation en sciences, en technologie, en ingénierie ou en mathématiques. Dans de nombreux pays, les autorités ont adopté des politiques d'immigration ciblées ou sélectives visant à attirer ou à faciliter le recrutement de personnes ayant un niveau d'éducation plus élevé. Ces mesures consistent notamment à accorder un traitement préférentiel aux migrants disposant des compétences requises ou à leur imposer moins de restrictions qu'aux autres migrants en termes d'admission, de durée de séjour, de mobilité professionnelle ou de regroupement familial.

19. Certains pays investissent dans le développement des qualifications et des compétences des travailleuses et travailleurs afin de mener à bien la transition vers des économies et des sociétés plus vertes. Si les travailleurs migrants peuvent contribuer à cette transition en fonction de leurs niveaux de compétences¹¹, il sera important de veiller à la création d'emplois décents dans le cadre de ces processus et de s'assurer que les pays d'origine offrent également des possibilités d'emploi décent dans le domaine des énergies renouvelables¹².

20. Il importe non seulement de tirer parti des migrations pour accélérer l'accès à l'énergie propre, mais aussi de veiller à ce que les migrations n'exacerbent pas l'utilisation de sources d'énergie non renouvelables telles que le charbon, le pétrole ou le gaz naturel, qui sont responsables de l'augmentation des émissions de dioxyde de carbone, principale cause du réchauffement de la planète (voir sect. VII). Lorsque des personnes migrent d'un pays où la consommation par habitant est faible vers un pays où elle est plus élevée, la demande de biens et de services augmente, ce qui se traduit par une hausse des émissions de gaz à effet de serre. Les fonds que les migrants envoient chez eux peuvent également contribuer à consolider des modes de production et de consommation non durables et préjudiciables aux écosystèmes et aux êtres humains, ce qui compromet les mesures prises pour atteindre les objectifs de développement durable n^{os} 12, 14 et 15. Toutefois, l'ampleur des répercussions sur l'environnement dépend largement des comportements des migrants et des technologies employées pour améliorer leur mode de vie, tant au lieu de destination qu'au lieu d'origine. Les innovations scientifiques et technologiques introduites par les migrants peuvent par exemple stimuler la productivité économique et accroître l'efficacité énergétique dans les pays d'origine et de destination, compensant ainsi toute hausse des émissions liée à une augmentation nette de la consommation et de la production.

21. Les envois de fonds peuvent également être utilisés pour promouvoir la transition vers des sources d'énergie modernes et abordables. En Macédoine du Nord, où les envois de fonds constituent une part importante du revenu des ménages, le Gouvernement a lancé, avec le soutien de l'Organisation internationale pour les migrations, un projet visant à réduire les niveaux de pollution atmosphérique et les

¹⁰ Richard B. Freeman, « Immigration, international collaboration, and innovation: science and technology policy in the global economy », *Innovation Policy and the Economy*, vol. 15, n^o 1 (janvier 2015), p. 153-175.

¹¹ Voir Sam Huckstep et Helen Dempster, *Meeting Skill Needs for the Global Green Transition: A Role for Labour Migration?*, Center for Global Development, document de référence n^o 318, (Washington, 2024).

¹² David S. Rugendorf, « Putting the green in green card: an immigration policy for an ailing economy and a sustainable planet », *Environmental Law Reporter*, vol. 39, n^o 6 (juin 2009).

émissions de dioxyde de carbone grâce à un mécanisme de financement vert qui fournit des prêts, des versements fondés sur la performance et une assistance technique aux petites et moyennes entreprises et aux ménages qui investissent dans des solutions en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique¹³. Ce mécanisme de financement vert cible spécifiquement les personnes mal desservies, notamment les bénéficiaires d'envois de fonds et les migrants de retour.

B. Garantir l'accès des migrants à des sources d'énergie abordables et modernes

22. Les migrants internationaux, en particulier ceux en situation irrégulière, peuvent subir de manière disproportionnée la pauvreté et l'exclusion sociale. Les nouveaux immigrants souffrent souvent de ségrégation résidentielle, ce qui peut les contraindre à vivre dans des quartiers pauvres, aux infrastructures inadéquates et aux conditions de vie insalubres. Comparativement à d'autres groupes, ils sont plus susceptibles de vivre dans des endroits où les logements sont inadéquats et où l'accès à l'eau propre, à des installations sanitaires de base ou à un approvisionnement énergétique régulier fait défaut.

23. Il est essentiel de veiller à ce que les personnes migrantes puissent avoir accès à des services énergétiques fiables et modernes et à des modes de cuisson propres, et qu'elles puissent se les permettre, afin d'améliorer leur niveau de vie et leur bien-être. Pour cela, il peut être nécessaire d'investir dans des infrastructures énergétiques et des technologies énergétiques propres qui profiteront non seulement aux migrants, mais aussi à d'autres groupes vulnérables, notamment les enfants, les personnes handicapées et les personnes âgées. Au Soudan du Sud, par exemple, l'Organisation internationale pour les migrations a mené un projet de solarisation qui, en plus de fournir de l'énergie propre au pôle humanitaire, sert également de bouée de sauvetage à des dizaines de milliers de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux communautés voisines, et fournit à l'hôpital universitaire de Malakal et aux communautés avoisinantes un système d'énergie solaire fiable et rentable.

IV. Desserte et transformation numériques

24. On entend par « transformation numérique » les vastes changements sociétaux qui englobent à la fois la numérisation des données et la numérisation des communications et des opérations commerciales, qui peuvent potentiellement apporter de profonds avantages sociaux et ouvrir la voie à l'édification de sociétés plus inclusives. Néanmoins, jusqu'à présent, les communautés et les individus n'ont pas bénéficié de la transformation numérique de la même manière. La réduction de la fracture numérique et la généralisation des avantages de la numérisation peuvent accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et permettre d'atteindre de nombreux objectifs du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

A. Tirer parti des solutions numériques pour améliorer l'accès aux services essentiels

25. Le renforcement de la connectivité numérique peut contribuer à munir tous les migrants d'une preuve d'identité légale et de papiers adéquats. En investissant dans

¹³ Voir <https://northmacedonia.un.org/en/181992-iom-north-macedonia-supporting-government-north-macedonia%E2%80%99s-programme-reducing-air-pollution>.

la numérisation et en renforçant les dispositifs de partage des données biométriques, il est possible de faciliter la reconnaissance des documents de voyage, de lutter contre la fraude à l'identité et la contrefaçon de documents et de promouvoir l'efficacité et la transparence des processus de recrutement.

26. En mettant en place des lignes d'assistance téléphonique et en consolidant les bases de données numériques nationales, il est possible de faciliter l'offre d'informations, de services et d'une assistance aux migrants qui se trouvent dans une situation d'urgence et de garantir l'accès des migrants à des informations pertinentes et actualisées qui peuvent contribuer à réduire les risques et les vulnérabilités auxquels ils sont confrontés à toutes les étapes de leur migration.

27. En faisant une place à la biométrie dans les registres de l'état civil et en numérisant l'état civil, il est également possible de faciliter le retour et la réadmission des personnes en situation irrégulière en toute sécurité et dignité lorsqu'elles n'ont pas le droit légal de rester sur le territoire d'un État.

28. Si les progrès technologiques offrent la possibilité d'améliorer l'accès des migrants à l'information et aux papiers nécessaires à toutes les étapes de leur parcours migratoire, il est essentiel que, dans tous les cas, ces mesures s'inscrivent dans le plein respect du droit à la vie privée et de la protection des données à caractère personnel. En Allemagne, le programme d'aide aux familles de l'Organisation internationale pour les migrations utilise les médias sociaux pour aider les demandeurs et demandeuses à rester informés et à se protéger des escroqueries et des fraudes aux données. Ce programme recourt également à des certificats numériques pour la transmission sécurisée de données sensibles aux institutions gouvernementales, ce qui réduit le risque d'interception de documents sensibles.

B. Promouvoir des envois de fonds plus rapides et moins coûteux

29. Il est primordial d'accroître la participation des pays, en particulier des pays les moins avancés, à l'économie numérique. Il est également indispensable d'améliorer la connectivité de leur infrastructure numérique, de renforcer leurs capacités et leur accès aux innovations technologiques grâce à des partenariats plus solides et au perfectionnement de l'habileté numérique pour augmenter la rapidité et réduire les coûts des envois de fonds et favoriser l'inclusion financière.

30. Au cours des dernières décennies, des progrès considérables ont été réalisés dans la réduction des coûts de transaction des envois de fonds, le coût moyen mondial de l'envoi de 200 dollars étant passé de 9,3 % en 2011 à 6,2 % en 2023¹⁴. Malgré ces progrès, on est encore loin de la cible 10.c du Programme 2030, qui prévoit de faire baisser en dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et d'éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %. En outre, de grands écarts persistent entre les pays et les régions en ce qui concerne les coûts de transmission des envois de fonds, l'Afrique subsaharienne étant à la traîne par rapport à d'autres régions. Si sur tous les circuits, le coût des envois de fonds se rapprochait de la cible 10.c, les ménages des pays à revenu faible et intermédiaire pourraient recevoir 6,9 milliards de dollars supplémentaires par an, et ceux des petits États insulaires en développement 560 millions de dollars supplémentaires¹⁵.

¹⁴ Groupe de la Banque mondiale, « Remittance prices worldwide », n° 47, septembre 2023.

¹⁵ Elisa Mosler Vidal, *Leveraging Human Mobility to Rescue to the 2030 Agenda*, Organisation internationale pour les migrations (Genève, 2023).

31. Les coûts des envois de fonds restent élevés pour plusieurs raisons, notamment le développement insuffisant des infrastructures financières, le manque de transparence entre les prestataires, la faible concurrence, les obstacles réglementaires, le manque d'accès au secteur bancaire et les difficultés rencontrées par les migrants pour obtenir les documents d'identification nécessaires à l'accès aux services financiers. Les solutions technologiques innovantes pour les envois de fonds, comme les paiements mobiles et les outils numériques, peuvent largement contribuer à réduire les frais des envois de fonds, à accélérer les transactions, et à renforcer la sécurité, améliorant ainsi l'accès à ces services pour les populations mal desservies, y compris les personnes vivant en milieu rural, les personnes faiblement alphabétisées et les personnes handicapées.

32. L'harmonisation des réglementations du marché des envois de fonds et le renforcement de l'interopérabilité des infrastructures d'envois de fonds, y compris des monnaies numériques des banques centrales, pourraient également contribuer à réduire le coût des envois de fonds¹⁶. Il convient de renforcer les partenariats entre les parties prenantes des secteurs public et privé afin d'élaborer des produits bancaires et des instruments financiers à l'intention des migrants, y compris les ménages à faible revenu et les familles dirigées par des femmes, et de veiller à ce qu'ils y aient accès¹⁷.

C. Renforcer la mobilisation et l'esprit d'entreprise des diasporas

33. Il est également possible d'utiliser les solutions numériques pour promouvoir la mobilisation des diasporas, offrir des informations et des orientations facilement consultables, y compris sur les plateformes numériques, et prévoir des mécanismes permettant de coordonner en toute efficacité la mobilisation financière ou philanthropique des migrants et des diasporas. La plateforme iDiaspora de l'Organisation internationale pour les migrations, qui compte plus de 2 800 membres, dont des organisations de diasporas, des États Membres, des entités du secteur privé et des spécialistes, aide les individus et les organisations des communautés de la diaspora à devenir de véritables acteurs du développement. En 2024, la plateforme iDiaspora a été sélectionnée pour la première cohorte de l'initiative Global Pulse de l'Organisation des Nations Unies¹⁸.

34. Le manque d'accès à une éducation de qualité et de perspectives économiques figure parmi les principales causes qui poussent les jeunes à quitter leur pays d'origine. C'est pourquoi il est essentiel de promouvoir le développement durable, de créer des emplois, de réduire les fractures numériques et de donner aux jeunes les moyens de participer pleinement à la vie de leur société d'origine. En orientant les ressources et les investissements des diasporas vers la création d'emplois décent, en renforçant les systèmes éducatifs et en réduisant la fracture numérique (voir sect. V et VI), il est possible d'améliorer la productivité de la main-d'œuvre nationale et de favoriser une transition vers des industries et des secteurs à plus forte valeur ajoutée, qui offrent de meilleurs salaires aux travailleurs et des marges bénéficiaires plus importantes aux entreprises, conformément aux cibles correspondantes des objectifs de développement durable n^{os} 8 (travail décent et croissance économique), 9 (industrie, innovation et infrastructure) et 10 (réduction des inégalités). Ces

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Fonds international de développement agricole, *The FFR Brief: Five Years of the Financing Facility for Remittances* (Rome, 2013).

¹⁸ Voir Organisation internationale pour les migrations, « Submission to the High-level Political Forum on Sustainable Development », 2024.

changements pourraient offrir aux jeunes qui souhaitent vivre et travailler dans leur propre pays davantage de possibilités de le faire.

V. Éducation et compétences

35. Le fait de garantir à toutes et à tous l'accès à une éducation de qualité et à l'apprentissage tout au long de la vie a un effet boule de neige lorsqu'il s'agit de mettre fin à la pauvreté et à la faim, de promouvoir le plein emploi et le travail décent, de stimuler les revenus et les moyens de subsistance et de faire progresser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.

A. Faciliter la reconnaissance mutuelle des compétences et des qualifications

36. La possibilité de vivre, d'étudier ou de travailler à l'étranger peut apporter de nombreux avantages et offrir des perspectives de rémunération plus élevée et de meilleures conditions de vie et de travail. Toutefois, lorsque leurs qualifications ne sont pas reconnues dans les sociétés d'accueil, les personnes migrantes peuvent être contraintes d'occuper des emplois pour lesquels elles sont surqualifiées. Il est indispensable de faciliter la reconnaissance des aptitudes, des qualifications et des compétences, y compris celles acquises de manière informelle, pour permettre aux migrants et aux sociétés de tirer pleinement parti des migrations. Les accords de reconnaissance mutuelle aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral peuvent contribuer à créer des passerelles entre les systèmes nationaux.

37. En 2021, 41 % des gouvernements ont déclaré avoir pris des mesures bilatérales ou régionales pour faciliter la reconnaissance des compétences et des qualifications acquises à l'étranger, ce qui signifie qu'ils ont formalisé les critères de reconnaissance des qualifications étrangères telles que les diplômes, les aptitudes et les compétences acquises à l'étranger¹⁹. Les accords multilatéraux sont moins courants. En juin 2024, la Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur, adoptée par les États membres de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture en 2019, avait été ratifiée par 28 États parties. La Convention établit des principes universels pour la reconnaissance juste, transparente et non discriminatoire des qualifications relatives à l'enseignement supérieur et sert de plateforme permettant aux autorités nationales de collaborer et aux régions de développer de meilleurs outils et pratiques dans ce domaine. Il est également possible de tirer parti de la technologie et de la numérisation pour faciliter l'évaluation et la reconnaissance des diplômes, des compétences et de l'expérience professionnelle (voir sect. IV).

B. Investir dans le développement des compétences et promouvoir la mise en correspondance des compétences avec les offres d'emploi

38. La mobilité internationale des étudiantes et étudiants peut contribuer à promouvoir le transfert et l'échange de connaissances, de compétences et de technologies et à soutenir la collaboration et les partenariats entre les établissements

¹⁹ Département des affaires économiques et sociales, Organisation internationale pour les migrations et Organisation de coopération et de développement économiques, « SDG Indicator 10.7.2: Number of countries with migration policies to facilitate orderly, safe, regular and responsible migration and mobility of people », note d'orientation n° 2, décembre 2021

de recherche et d'enseignement, tant au niveau régional qu'international, y compris par la mise en place d'accords de coopération Sud-Sud et triangulaire.

39. Ces effets positifs sur le développement sont mentionnés dans la cible 4.b du Programme 2030, qui porte sur l'augmentation du nombre de bourses offertes aux étudiants des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures dans des pays développés et d'autres pays en développement. Cette cible met particulièrement l'accent sur les bourses d'études permettant de suivre des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur. Ces dernières années, le nombre de migrants partis étudier à l'étranger a augmenté rapidement. Dans le seul secteur de l'enseignement supérieur, le nombre d'étudiants en mobilité internationale est passé de 2 millions en 2000 à 6 millions en 2019²⁰. Toutefois, si le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur originaires de pays à faible revenu qui étudient dans des pays à revenu élevé a augmenté ces dernières années, la part des jeunes de ces pays qui étudient à l'étranger reste faible.

40. Les pays de destination peuvent développer des programmes efficaces et rigoureux de mise en correspondance des compétences en anticipant et en investissant activement dans le développement des compétences et la formation dans leur propre pays et dans les pays d'origine. Les partenariats visant à favoriser un perfectionnement des compétences mutuellement bénéfique, y compris la formation professionnelle, sont un moyen prometteur de répondre à l'évolution des réalités démographiques et des besoins du marché du travail des pays d'origine et de destination, tout en réduisant le risque d'exode des cerveaux (voir par. 41 à 45)²¹. Par exemple, un programme multipays financé par l'Union européenne visant à promouvoir la gouvernance des migrations de travail et l'employabilité des migrants d'Afrique du Nord dans les États membres de l'Union européenne a été mis en place dans le cadre d'un projet portant sur une approche globale de la gouvernance et de la mobilité de la main-d'œuvre en Afrique du Nord²².

C. Faciliter la réinsertion durable des migrants

41. Si de nombreux étudiants en mobilité internationale retournent dans leur pays d'origine après avoir étudié à l'étranger, apportant avec eux leur formation universitaire, leurs compétences culturelles et leurs aptitudes à la communication et au réseautage, d'autres choisissent de rester dans leur pays d'études. Les différences de perspectives professionnelles, de salaires et de conditions de travail, ainsi que les facteurs culturels, sociétaux ou personnels, influencent cette décision. Plusieurs pays ont mis en place des programmes visant à encourager les étudiants internationaux et d'autres migrants hautement qualifiés à voyager ou à retourner dans leur pays d'origine en offrant des mesures incitatives et en supprimant les obstacles administratifs. Le secteur privé peut également être mobilisé pour créer des possibilités d'emploi et soutenir la réintégration des migrants de retour²³. Le fait de

²⁰ Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Flux mondiaux d'étudiants de l'enseignement supérieur. Disponible à l'adresse suivante : data.uis.unesco.org (consulté le 29 août 2022).

²¹ Organisation de coopération et de développement économiques et Commission européenne, *Les indicateurs de l'intégration des immigrants 2023 : Trouver ses marques* (Paris, OECD Publishing, 2023).

²² Voir https://trust-fund-for-africa.europa.eu/our-programmes/towards-holistic-approach-labour-migration-governance-and-labour-mobility-north-africa_en.

²³ Organisation internationale pour les migrations et Programme des Nations Unies pour le développement, *Empowering Migrants and Communities: Private Sector Engagement for Inclusive Sustainable Development* (2023).

veiller à ce que les migrants puissent utiliser pleinement leurs compétences peut grandement contribuer à façonner le degré d'aptitude des migrants à retourner dans leur pays et à s'y réintégrer avec succès. Il est également indispensable de faciliter la reconnaissance des aptitudes, des qualifications et des compétences qu'ils ont acquises à l'étranger (voir par. 36 et 37). Les personnes migrantes expriment souvent le souhait de rentrer chez elles, mais aussi leur frustration face aux obstacles et au manque d'opportunités auxquels elles sont confrontées si elles rentrent au pays.

42. L'émigration de personnes hautement qualifiées des pays pauvres vers les pays riches peut provoquer un exode des cerveaux dans des secteurs clés, ce qui peut accroître les inégalités entre les pays et avoir des répercussions sur les perspectives de développement. Les personnes ayant un niveau d'éducation plus élevé qui souhaitent émigrer ont plus facilement accès aux réseaux, à l'information et aux ressources nécessaires à leur voyage, et cette sélectivité peut être particulièrement préjudiciable pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Dans ces pays, l'émigration de personnes hautement qualifiées peut compromettre les efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable, en particulier ceux liés à la santé, à l'éducation ou à la croissance économique durable, et retarder les efforts visant à garantir la résilience de chaque pays face à des chocs tels que les pandémies ou les effets des changements climatiques.

43. Élaboré par l'Organisation mondiale de la Santé pour remédier aux pénuries de personnel de santé dans le monde et relever les défis associés à la mobilité internationale des personnels de santé, le Code de pratique mondial pour le recrutement international des personnels de santé vise à garantir que les recrutements internationaux respectent les principes de transparence, d'équité et de durabilité, tout en bénéficiant aux systèmes de santé des pays d'origine et de destination, ainsi qu'aux personnels de santé eux-mêmes.

44. Il est primordial de corriger les déséquilibres en matière d'accès à la santé et aux soins en renforçant les systèmes de santé, en particulier dans les pays figurant sur la Liste d'appui et de sauvegarde pour les personnels de santé 2023²⁴ et dans d'autres pays à revenu faible ou intermédiaire présentant des systèmes de santé vulnérables, notamment les petits États insulaires en développement. Pour atténuer certains des effets négatifs de l'émigration de ces personnels, les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire inférieur pourraient, par exemple, encourager le retour des professionnels de la santé, favoriser leur réintégration dans la population active et faciliter la reconnaissance et l'utilisation de leurs compétences. Des mesures incontournables devraient être étudiées, comme le fait d'encourager les pays à revenu élevé et les pays à revenu intermédiaire supérieur, en particulier ceux qui sont confrontés à d'importantes pénuries de personnel de santé et de soins et ceux dans lesquels le nombre de personnes âgées devrait augmenter rapidement, à remédier aux insuffisances en matière de recrutement et de rétention du personnel de santé et de soins en comblant les déficits d'emplois décents, en promouvant des pratiques de recrutement équitables tenant compte des questions de genre²⁵ et en investissant dans l'éducation et la formation, non seulement au niveau national, mais aussi dans les pays d'origine.

45. Dans certains cas, l'émigration de personnes hautement qualifiées peut avoir des répercussions sociales et économiques positives pour les pays d'origine. La possibilité d'obtenir des retours plus élevés à l'étranger sur les investissements en

²⁴ Organisation mondiale de la Santé, « Liste d'appui et de sauvegarde pour les personnels de santé 2023 » (Genève, 2023).

²⁵ Organisation internationale du Travail, *Le travail décent et l'économie du soin*, rapport VI, Conférence internationale du Travail, 112^e session, 2024.

capital humain peut encourager des personnes à consacrer plus de ressources à leur éducation et à leur formation qu'elles ne l'auraient fait sans la perspective de l'émigration²⁶. Cela peut créer un cercle vertueux, dans lequel la population devient, en moyenne, plus instruite, ce qui peut à son tour entraîner une augmentation des salaires et de la productivité, et donc une croissance économique plus élevée. En renforçant les réseaux de la diaspora, l'émigration de travailleurs qualifiés peut également favoriser l'augmentation du volume des investissements étrangers directs et des échanges commerciaux. La promotion de l'esprit d'entreprise transnational parmi les migrants hautement qualifiés peut également contribuer à compenser certains des effets négatifs de l'émigration à grande échelle des travailleurs qualifiés. Parmi les autres mesures de politique générale que les pays peuvent prendre figurent la promotion du retour des travailleurs ayant des compétences très demandées mais en pénurie et l'incitation des migrants et des diasporas à investir dans la création de commerces et d'entreprises dans leur pays d'origine.

D. Autonomiser les migrants par l'éducation

46. Les migrants et leurs enfants, même ceux nés dans le pays d'accueil, sont souvent moins bien lotis que les autres membres de la société en termes de résultats scolaires. Ils ont moins de chances d'être inscrits à un programme d'éducation de la petite enfance et sont plus susceptibles d'être scolarisés dans des écoles surpeuplées et dotées de moins de ressources. Ils se heurtent souvent à des obstacles et à des discriminations supplémentaires fondées sur la langue, l'appartenance ethnique, la race ou la religion, qui nuisent à leur capacité d'accéder à un enseignement de qualité inclusif et équitable. Les migrants en situation irrégulière sont souvent particulièrement vulnérables. Du fait de ces difficultés, les migrants et leurs enfants obtiennent souvent de moins bons résultats scolaires que leurs pairs non migrants, qu'il s'agisse des notes obtenues ou du niveau d'achèvement des études. De nombreux pays reconnaissent qu'il est essentiel de prendre des mesures pour permettre aux migrants d'accéder à une éducation et à une scolarisation inclusives et équitables, y compris l'égalité d'accès aux écoles primaires et secondaires publiques.

47. Il est crucial d'assurer l'accès de tous les enfants et jeunes migrants à un enseignement de qualité inclusif et équitable, notamment dans les domaines de l'éducation de la petite enfance, de l'enseignement formel, de la formation professionnelle et de la formation en cours d'emploi, conformément aux cibles correspondantes de l'objectif de développement durable n° 4 (éducation de qualité). L'affectation de ressources supplémentaires au soutien et à la formation, y compris à la formation linguistique, peut aider les migrants jeunes et en bas âge à surmonter les obstacles sociaux et économiques. Ces initiatives peuvent également améliorer les résultats scolaires et le bien-être éducatif et favoriser la bonne intégration des migrants et de leurs familles dans les sociétés d'accueil.

VI. Emploi et protection sociale

48. Au cours des prochaines décennies, le nombre de jeunes âgés de 15 à 24 ans entrant sur le marché du travail devrait augmenter rapidement dans certaines régions du monde. La majeure partie de cette croissance devrait se produire dans des pays confrontés à des obstacles structurels importants au développement durable, en particulier en Afrique subsaharienne, en Afrique du Nord et en Asie occidentale. Il est impératif de créer davantage de possibilités de travail décent dans ces régions,

²⁶ Sandra Berger, *Brain Drain, Brain Gain and Its Net Effect*, Alliance mondiale pour le savoir sur les migrations et le développement, document n° 46 (2022).

conformément à l'objectif de développement durable n° 8. Toutefois, au rythme actuel, les emplois créés ne suffisent pas à absorber tous les nouveaux venus sur le marché du travail²⁷. Dans le même temps, dans de nombreux pays à revenu élevé ou intermédiaire, la taille de la population en âge de travailler devrait plafonner, voire diminuer, le vieillissement de la population et d'autres facteurs contribuant à une pénurie de main-d'œuvre dans de nombreux secteurs.

A. Renforcer les voies d'accès à la migration régulière

49. Les changements rapides décrits ci-dessus sont susceptibles d'avoir de profondes répercussions sur le marché du travail, nécessitant un certain nombre d'actions urgentes qui concernent directement ou indirectement les migrations internationales. Premièrement, il sera essentiel de créer davantage de possibilités d'emploi décent dans les pays d'origine – en particulier dans les pays où le nombre de jeunes entrant sur le marché du travail devrait augmenter rapidement – afin que la migration puisse être un choix et non une nécessité. L'adoption de politiques fiscales, monétaires et de taux de change saines, la promotion de réformes institutionnelles et réglementaires visant à accroître la productivité et à créer davantage d'emplois décents et les mesures de dialogue social peuvent aider les individus à réaliser leurs aspirations personnelles et à mener une vie productive dans leur pays d'origine. L'investissement dans des technologies plus durables et plus vertes et la promotion d'une transition vers des secteurs et des activités à plus forte valeur ajoutée peuvent également contribuer à lutter contre les facteurs négatifs et les problèmes structurels qui poussent des personnes à quitter leur pays d'origine.

50. Deuxièmement, il convient de préciser que, si le fait de permettre aux gens de vivre et de travailler dans leur pays d'origine constitue une priorité, cela pourrait ne pas suffire pour répondre à la croissance rapide de la demande d'emplois. Actuellement, en Afrique, plus d'une personne sur cinq âgée de 15 à 24 ans n'a pas d'emploi et ne suit ni études ni formation²⁸. Pour de nombreux jeunes, la migration figure parmi les rares options possibles pour obtenir un meilleur avenir, pour eux-mêmes et pour leur famille. Les personnes qui n'ont pas d'emploi décent dans leur pays d'origine et qui, dans certains cas, ont des attentes irréalistes quant aux conditions de vie et aux possibilités d'emploi à l'étranger sont susceptibles de quitter leur pays, même lorsqu'elles n'ont pas accès à des voies d'immigration légales et sûres. Les efforts visant à sécuriser les frontières s'avèrent souvent inefficaces pour enrayer les flux migratoires irréguliers et s'accompagnent de coûts prohibitifs en termes d'application de la loi et de pertes de vies humaines parmi les migrants. Il est donc crucial de renforcer la disponibilité et la souplesse des filières de migration régulière pour faciliter la mobilité de la main-d'œuvre et le travail décent. L'élargissement de l'offre de voies régulières d'admission et de séjour empêchera non seulement les migrants de tomber dans des situations de vulnérabilité, mais contribuera également à réduire les activités criminelles liées au trafic de migrants dans les communautés d'origine et de destination, ainsi que le long des itinéraires de transit.

51. Troisièmement, de nombreux pays à revenu élevé et à revenu intermédiaire supérieur dépendent fortement des travailleurs migrants pour les tâches qui ne peuvent pas être facilement externalisées ou automatisées. Comme leur population continue de vieillir, ces pays devront adopter une approche proactive, cohérente et

²⁷ Organisation internationale du Travail, « Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2022 : Afrique ». Disponible à l'adresse suivante : www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/briefingnote/wcms_853322.pdf.

²⁸ Ibid.

inclusive de la politique du marché du travail, travailler avec les partenaires sociaux pour prévoir les besoins du marché du travail pour un large éventail de niveaux de compétences et intégrer la migration si nécessaire. Conformément à l'objectif 5 du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, les pays devraient envisager d'adopter des dispositifs de mobilité de la main-d'œuvre fondés sur les droits qui tiennent compte des questions de genre, des besoins du marché du travail aux niveaux local et national et de l'offre de compétences, comme des programmes de migration temporaire, saisonnière, circulaire et accélérée. Les partenariats entre les pays d'origine et les pays de destination visant à investir dans le perfectionnement des compétences, y compris la formation professionnelle, en fonction des besoins futurs du marché du travail, peuvent également contribuer à offrir des possibilités de formation aux jeunes tout au long des étapes de la migration. Ils peuvent également contribuer à libérer le talent, les idées et le potentiel entrepreneurial des jeunes et à faire en sorte que le recrutement de migrants ne prive pas les pays d'origine des travailleurs et des compétences indispensables à leur développement (voir sect. V).

B. Favoriser des pratiques de recrutement justes et éthiques

52. Bon nombre des atteintes aux droits des migrants trouvent leur origine dans les pratiques liées au recrutement. Les commissions de recrutement et les frais connexes payés par les travailleurs migrants grèvent le montant de l'argent qu'ils peuvent épargner et envoyer à leur famille²⁹ et peuvent conduire à d'autres exactions, y compris le travail forcé et la traite des êtres humains. Il est indispensable d'abolir tous les coûts de recrutement à la charge des employés et d'éliminer le travail forcé, l'esclavage moderne et la traite pour garantir des migrations ordonnées et régulières, conformément à l'un des engagements adoptés par les États membres dans le cadre du Programme 2030.

53. Il est essentiel de veiller à ce que les agences de recrutement respectent les normes et lignes directrices internationales, y compris les normes internationales du travail et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Comme énoncé dans les principes généraux et directives opérationnelles de l'Organisation internationale du Travail (OIT) concernant le recrutement équitable, il est interdit aux recruteurs et aux employeurs de facturer aux travailleurs migrants, ou de répercuter sur eux, des commissions de recrutement ou des frais connexes. Pour favoriser des pratiques de recrutement justes et éthiques, il est essentiel de renforcer le rôle des services publics de l'emploi et leur coopération avec les agences de recrutement privées, de consolider les capacités des inspecteurs et inspectrices du travail et des autres autorités chargées de l'application de la loi à détecter et à combattre les pratiques abusives liées au recrutement, et de soutenir des mécanismes efficaces d'accès aux instances judiciaires du monde du travail.

54. Les commissions de recrutement et les frais connexes désignent les dépenses liées au processus de recrutement permettant à un travailleur migrant ou à une travailleuse migrante de trouver un emploi ou un placement, quels que soient la manière, le moment ou le lieu où ils sont imposés ou facturés. Il s'agit notamment des frais liés aux services offerts par les recruteurs, qu'ils soient publics ou privés, pour mettre en relation les candidats et les employeurs, tels que la publication des postes disponibles et l'organisation des entretiens. Les frais suivants sont également considérés comme étant liés au processus de recrutement : les frais médicaux relatifs aux examens et tests médicaux et aux vaccinations ; les frais d'assurance ; les frais

²⁹ Organisation internationale du Travail, « Profits et pauvreté : la dimension économique du travail forcé », deuxième édition (Genève, 2024).

relatifs aux tests de compétences et de qualifications, tels que les tests d'aptitude linguistique ; les coûts de formation et d'orientation ; les coûts des équipements, y compris les coûts des uniformes et autres équipements nécessaires ; les frais de déplacement et d'hébergement ; et les frais administratifs tels que les frais pour la préparation, l'obtention et l'authentification des contrats de travail, des documents d'identité, des passeports, des visas, des états de service, des autorisations de sortie et de sécurité, des services bancaires et des permis de travail et de résidence des travailleurs³⁰.

C. Mettre en place des mécanismes de portabilité des avantages acquis

55. Il est capital de veiller à ce que les travailleurs migrants aient accès à la protection sociale dans les pays de destination et à ce qu'ils bénéficient de la portabilité des droits de sécurité sociale et des avantages acquis pour tendre vers une protection sociale universelle et atteindre la cible 1.3 des objectifs de développement durable. Cela peut se faire, entre autres, en créant des régimes de protection sociale inclusifs, prévoyant notamment un socle de protection sociale pour les nationaux et les migrants, conformément à la Recommandation de 2012 sur les socles nationaux de protection sociale (n° 202) de l'OIT, et en nouant, aux niveaux bilatéral, régional ou multilatéral, des accords réciproques de sécurité sociale organisant la portabilité des avantages acquis des travailleurs migrants.

56. Ces dernières années, dans la région de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), le Comité pour les travailleurs migrants a été le fer de lance d'initiatives régionales sur la portabilité des droits de sécurité sociale. Le processus d'adoption des lignes directrices de l'ASEAN sur la portabilité des prestations de sécurité sociale pour les travailleurs migrants est en cours et devrait être officiellement entériné lors des quarante-quatrième et quarante-cinquième Sommets des pays de l'ASEAN, qui se tiendront en octobre 2024. Ces lignes directrices soutiennent la mise en œuvre de la déclaration de l'ASEAN de 2023 sur la portabilité des prestations de sécurité sociale pour les travailleurs migrants au travers d'orientations techniques destinées aux États membres de l'ASEAN qui souhaitent établir la portabilité des prestations de sécurité sociale dans la région en entamant des négociations en vue d'un accord de sécurité sociale ou d'autres formes de coordination de la sécurité sociale. Ces lignes directrices sont le fruit d'un processus d'un an de consultations et de renforcement des capacités mené par le Gouvernement cambodgien avec le soutien de l'OIT. L'OIT pilote la mise en œuvre des lignes directrices en apportant un soutien technique aux États membres de l'ASEAN intéressés par une coordination bilatérale de la sécurité sociale.

57. À Oman, une nouvelle législation établit des prestations d'assurance sociale en cas de maladie, de maternité et d'accident du travail sur la base du principe de l'égalité de traitement. Elle institue également une caisse de prévoyance qui gèrera les prestations versées aux travailleurs non omanais en cas de retraite, de décès ou d'invalidité, ainsi qu'à leur retour dans leur pays d'origine. Ces réformes créent de nouvelles perspectives de coordination de la sécurité sociale entre un pays du Conseil de coopération des États arabes du Golfe et les pays d'origine des migrants. Elles posent également un nouveau jalon régional pour la mise en place d'un cadre de

³⁰ Organisation internationale du Travail, « Principes généraux et directives opérationnelles concernant le recrutement équitable et définition des commissions de recrutement et frais connexes » (Genève, 2019).

protection sociale universelle fondé sur les droits, conformément à la Convention de 1952 de l'OIT concernant la sécurité sociale (norme minimum) (n° 102).

D. Assurer les conditions d'un travail décent pour toutes et tous

58. Dans les pays de destination, les travailleurs migrants pâtissent souvent de désavantages, d'inégalités de traitement et de discriminations sur le marché du travail. Comme les qualifications acquises à l'étranger ne sont pas toujours reconnues dans les pays de destination, les personnes migrantes sont plus susceptibles d'accepter un emploi pour lequel elles sont surqualifiées ou un travail dans le secteur informel. Elles sont également plus susceptibles d'être victimes de discrimination sur le lieu de travail. En période de ralentissement économique, les travailleurs migrants sont souvent les premiers à perdre leur emploi, et il leur faut plus de temps pour retrouver du travail lorsque le marché de l'emploi se redresse.

59. Les travailleurs migrants, en particulier ceux qui sont en situation irrégulière ou qui n'ont pas l'autorisation de travailler dans le pays d'accueil, peuvent être particulièrement vulnérables à l'exploitation et à la maltraitance sur le lieu de travail. Leur vulnérabilité est souvent aggravée par leurs caractéristiques démographiques et sociales, notamment le genre, l'âge, la race, l'appartenance ethnique ou la langue, ainsi que par d'autres facteurs, tels que le milieu et mode de vie ou la composition du ménage ou de la famille. Par exemple, il arrive que les migrants hébergés par leur employeur aient un logement inadéquat ou un faible revenu disponible et qu'il leur soit difficile d'échapper à des situations de violence. Les employées de maison migrantes sont particulièrement exposées au risque d'exploitation, car leur travail est souvent informel et n'est pas protégé par les lois relatives au travail domestique.

60. Il est capital de parvenir à la ratification de toutes les normes internationales du travail pertinentes pour que les travailleuses et travailleurs migrants bénéficient d'une protection totale de leurs droits en vertu du droit international. Il importe également d'exécuter les politiques pertinentes élaborées dans le cadre du dialogue social tripartite pour que tous les travailleurs migrants puissent jouir des principes et des droits fondamentaux au travail, quel que soit leur statut. La promotion d'un recrutement juste et éthique, de l'égalité d'accès à une protection sociale adéquate et de la portabilité des prestations de sécurité sociale contribue également à remédier aux situations de vulnérabilité vécues par les migrants au travail et à lutter contre les formes modernes d'esclavage et de traite, garantissant ainsi les droits et le bien-être des migrants et renforçant leur contribution au développement durable dans les pays d'origine, de transit et de destination.

61. Il n'est toutefois pas simple de mettre fin aux pratiques d'exploitation par le travail, car les employeurs sans scrupules tirent souvent profit, directement ou indirectement, des salaires inférieurs, des mauvaises conditions de travail et du faible niveau de protection sociale des travailleurs migrants. Pour briser le statu quo, il faudra faire preuve d'un plus grand engagement politique, promouvoir la transparence et la reddition de comptes par un renforcement des inspections du travail, défendre les droits des travailleurs migrants à la liberté d'association et à la négociation collective, et renforcer la coopération bilatérale, régionale et interrégionale, notamment au moyen d'accords sur la migration de main-d'œuvre fondés sur les droits. Ces mesures contribueraient à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier les objectifs 8 (travail décent et croissance économique) et 10 (réduction des inégalités).

VII. Changements climatiques, perte de biodiversité et pollution

62. Les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution sont le résultat de plus d'un siècle de modes de consommation et de production non durables, en particulier dans le domaine de l'énergie. Les changements climatiques augmentent la fréquence et la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes, exposant des millions de personnes à une insécurité alimentaire et hydrique aiguë, menaçant leurs moyens de subsistance et entraînant des coûts de santé élevés, en particulier pour les populations vulnérables.

A. Limiter les effets des changements environnementaux sur les migrations

63. Les événements météorologiques extrêmes et les catastrophes naturelles à évolution lente devraient devenir des facteurs de migration et de déplacement de plus en plus importants, en particulier dans les zones fortement exposées aux risques climatiques et dont la capacité d'adaptation est faible. Selon le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, quelque 3,3 à 3,6 milliards de personnes vivent dans des régions déjà considérées comme très vulnérables aux changements climatiques³¹. Dans les pays économiquement ou politiquement fragiles, où les populations ont un accès limité aux services et ressources de base et où une grande partie de la population dépend de moyens de subsistance sensibles au climat, le risque de déplacement lié aux effets des changements climatiques peut être disproportionné.

64. Les niveaux de vulnérabilité et de capacité d'adaptation aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux catastrophes naturelles à évolution lente varient d'un pays à l'autre. Les petits États insulaires en développement sont démesurément exposés aux effets négatifs des changements climatiques. Dans ces communautés, l'érosion du littoral, les inondations extrêmes et l'élévation du niveau de la mer, combinées à l'intrusion d'eau salée dans les réserves d'eau potable, peuvent menacer des vies et rendre certaines petites îles inhabitables, obligeant des communautés entières à se déplacer³². Les effets des changements climatiques sur la vie marine, ainsi que l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes côtières, peuvent également avoir des répercussions négatives sur des secteurs vitaux tels que le tourisme et la pêche, provoquant des tensions économiques, sapant les moyens de subsistance locaux et obligeant les gens à migrer à la recherche de perspectives de travail décent.

65. La fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes ne cessant d'augmenter, il est essentiel de renforcer la capacité d'adaptation des pays, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement. La réalisation des objectifs et des cibles du Programme 2030 peut contribuer à accroître la résilience de ces pays et à réduire le risque de déplacement lié au climat³³. La mise en œuvre de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et l'intégration des concepts d'adaptation et de résilience aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets dans les programmes de développement comptent parmi les autres mesures incontournables que les pays peuvent prendre pour renforcer leur préparation et leur

³¹ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *Changements climatiques 2023 : Rapport de synthèse – Contribution des Groupes de travail I, II et III au sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* (Genève, 2023).

³² Ibid.

³³ Ibid.

résilience aux dérèglements climatiques. Les pays riches et la communauté internationale peuvent contribuer à faire en sorte que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement reçoivent l'assistance technique et financière dont ils ont besoin pour que leurs économies puissent se développer tout en utilisant des technologies qui réduisent au minimum les émissions de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre. L'augmentation de la productivité des variétés de cultures et des races animales, l'amélioration de l'utilisation des terres et des ressources hydriques et la diversification des moyens de subsistance ruraux peuvent également réduire la pression migratoire des zones fortement touchées dans les pays qui dépendent fortement des moyens de subsistance sensibles au climat (voir sect. II).

66. La migration est de plus en plus reconnue comme une mesure d'adaptation à la montée des risques climatiques lorsqu'il existe des voies de migration fondées sur les droits. Cependant, pour faire de la migration une stratégie d'adaptation, il faut améliorer la capacité à anticiper et à planifier les réinstallations liées aux changements climatiques et aux catastrophes. Il est donc urgent de disposer d'un plus grand nombre de données à échelle fine pour prévoir les effets à venir des changements climatiques, ainsi que de modèles robustes permettant de quantifier et de prédire l'intensité et la trajectoire des flux migratoires liés aux changements climatiques. Ces informations permettraient aux populations hautement vulnérables aux changements climatiques de mieux maîtriser les décisions relatives à leur mobilité. Elles permettraient également aux localités susceptibles de devenir des destinations de migrations liées aux changements climatiques ou à des catastrophes naturelles soudaines ou larvées de planifier les infrastructures et les services nécessaires à l'intégration des nouveaux arrivants.

67. Les populations ne devraient pas avoir à migrer pour éviter les répercussions des changements climatiques. Toutefois, lorsque la réinstallation permanente est inévitable, il est crucial que les populations concernées participent activement à la planification et à la prise de décision. Lors de la planification de la mobilité migratoire, il faut bien comprendre que les conséquences des menaces liées aux changements climatiques ne sont pas les mêmes pour tous.

68. Les membres les plus vulnérables de la société, tels que les personnes vivant dans l'extrême pauvreté, les personnes âgées, les femmes, les enfants, les peuples autochtones et les personnes handicapées, risquent de ne pas avoir accès aux ressources nécessaires pour migrer face à l'aggravation des risques climatiques. Ces personnes risquent d'être prises au piège, incapables de quitter des environnements en voie de détérioration qui exacerbent leur vulnérabilité et leur exclusion sociale. Lorsque les changements climatiques et les catastrophes naturelles risquent de réduire la capacité de ces groupes à migrer, une aide ciblée supplémentaire peut être nécessaire pour atténuer les effets négatifs des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement. En cas d'événements météorologiques ou climatiques extrêmes, des visas humanitaires spéciaux pourraient s'avérer nécessaires pour pallier les vulnérabilités spécifiques et croisées de ces groupes, ainsi que des personnes déplacées ou incapables de retourner dans leur pays d'origine en raison d'événements liés au climat. Il est également essentiel de respecter les engagements pris dans le cadre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement et du Programme d'Antigua-et-Barbuda pour les petits États insulaires en développement en vue de renforcer et d'appuyer la planification des interventions d'urgence et les mesures relatives à la préparation aux catastrophes et aux opérations d'intervention, aux secours d'urgence et à l'évacuation des populations, en particulier des personnes en situation de vulnérabilité.

B. Renforcer la résilience et diversifier les moyens de subsistance

69. Dans les communautés qui dépendent principalement de l'agriculture, de la foresterie ou de la pêche, la détérioration des écosystèmes terrestres, côtiers et marins, provoquée par les activités humaines et amplifiée par les effets des changements climatiques, peut affecter la production alimentaire et entraîner la perte de moyens de subsistance durables. La dégradation des terres, la raréfaction des terres agricoles et le déficit d'emplois dans les zones rurales contraignent souvent les populations, en particulier les jeunes, à migrer vers les villes ou à l'étranger (voir sect. II).

70. Les changements climatiques affectent déjà le paysage économique de nombreuses nations, entraînant des changements substantiels dans la répartition géographique des opportunités, en particulier dans les pays qui dépendent fortement de l'agriculture, de la pêche et de la foresterie. L'évolution de la moyenne des températures et des précipitations peut avoir des répercussions importantes sur la productivité agricole. La réduction des rendements agricoles provoquée par des sécheresses prolongées, des inondations, l'érosion, la salinisation ou la perte de biodiversité des sols peut entraîner des pénuries alimentaires, menaçant ainsi gravement le bien-être des personnes vivant dans l'extrême pauvreté et d'autres groupes très vulnérables à l'insécurité alimentaire. Les personnes qui ne sont plus en mesure de se nourrir et de nourrir leur famille peuvent être contraintes de migrer pour diversifier leurs moyens de subsistance et échapper à la faim. Les conditions climatiques défavorables et les sécheresses peuvent également accroître la probabilité d'un conflit armé, entraînant dans certaines circonstances des migrations forcées et des déplacements de population.

71. Des mesures doivent être prises rapidement pour ralentir ou inverser la dégradation des terres, de manière à atténuer la pression exercée par le départ des populations des zones les plus touchées. Il est également essentiel de diversifier les moyens de subsistance des populations rurales. La promotion de conditions institutionnelles, environnementales et commerciales favorables à la création d'emplois non agricoles dans les zones rurales, tout en limitant les effets néfastes de ces politiques sur les communautés autochtones et locales, peut aider les gens à ne pas quitter leur communauté.

C. Renforcer la coopération et les partenariats en matière de migration

72. La plupart des pays exposés à un risque élevé de déplacements liés au climat, y compris de nombreux petits États insulaires en développement et pays parmi les moins avancés, ne contribuent que de manière limitée aux émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement de la planète. Pour lutter contre les facteurs négatifs et les problèmes structurels qui contribuent aux flux migratoires en provenance des zones fortement touchées par les changements climatiques, il incombe aux pays à revenu élevé et intermédiaire à l'origine de la plupart des émissions de gaz à effet de serre dans le monde de réduire leur empreinte matérielle, de dissocier l'utilisation des ressources des activités économiques, conformément à l'objectif de développement durable n° 9, et de soutenir les initiatives de renforcement des capacités d'adaptation dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques³⁴. Le respect des engagements pris dans le cadre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières en vue d'améliorer la disponibilité et la flexibilité des filières de migration régulière figure parmi les

³⁴ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *Climate Change 2022*.

autres mesures que ces pays peuvent prendre pour garantir que les migrations et réinstallations se déroulent de manière à respecter les droits humains de tous les migrants, à ne pas exacerber les vulnérabilités et à mettre à profit les avantages des migrations tant pour les communautés d'origine que pour les communautés d'accueil.

73. Du fait des changements climatiques, de plus en plus de personnes pourraient migrer vers les villes, à l'intérieur de leur propre pays ou à l'étranger, à la recherche de nouveaux moyens de subsistance. Les villes étant elles-mêmes souvent très vulnérables aux aléas climatiques, l'augmentation de la population dans les zones urbaines en raison des migrations pourrait accroître leur vulnérabilité au climat, en exacerbant les problèmes existants ou en en ajoutant de nouveaux.

74. Dans le cadre de la planification de villes plus vertes et plus durables, il est impératif d'anticiper les effets potentiels des migrations liées au climat, dans l'optique de renforcer les logements et les infrastructures existantes, notamment les systèmes de transport, d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de distribution d'énergie, et de consolider et de généraliser les services publics, tels que l'éducation, les soins de santé et l'aide sociale. Il est particulièrement important d'améliorer la résilience des zones urbaines aux changements climatiques compte tenu de l'évolution de la dynamique migratoire dans les pays les moins avancés, qui abritent certaines des villes dont la croissance est la plus rapide au monde. Dans la mesure où le financement de l'urbanisation durable demeure un défi dans de nombreux pays, en particulier les pays les moins avancés, il est crucial de mobiliser davantage de ressources au niveau municipal pour encourager les investissements nécessaires dans les villes en pleine croissance, conformément au Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés.

VIII. Conclusions et recommandations

75. À la lumière du présent rapport, les États Membres souhaiteront peut-être étudier les recommandations suivantes :

a) Prendre des mesures pour créer des perspectives d'emploi décent dans les pays d'origine pour lutter contre certains des facteurs négatifs et structurels qui poussent des personnes à émigrer, tout en améliorant la disponibilité des filières de migration régulière pour faciliter la mobilité de la main-d'œuvre et le travail décent ;

b) Encourager l'investissement des envois de fonds ou des économies constituées à l'étranger afin d'améliorer la durabilité des systèmes de production alimentaire et de créer de meilleures perspectives d'emploi dans les zones rurales ;

c) Tirer parti des migrations pour accélérer le développement des technologies des énergies renouvelables et promouvoir l'entrepreneuriat vert, tout en augmentant le recours aux énergies renouvelables et en veillant à ce que les personnes migrantes aient accès à des services énergétiques abordables, fiables et modernes ;

d) Tirer parti des solutions numériques pour améliorer l'accès à l'information et aux papiers nécessaires, y compris une preuve d'identité légale, afin de favoriser des envois de fonds plus rapides et moins coûteux, d'encourager l'inclusion financière et de renforcer la mobilisation et l'esprit d'entreprise des diasporas grâce aux technologies ;

e) Créer, pour les États qui ne l'ont pas encore fait, des mécanismes de reconnaissance des aptitudes, qualifications et compétences acquises à

l'étranger, notamment en ratifiant la Convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur ou en y adhérant ;

f) Soutenir l'intégration des personnes migrantes sur le marché du travail et dans les régimes de protection sociale des pays de destination, faciliter le regroupement familial et assurer l'accès à l'enseignement et aux services de santé de manière non discriminatoire, y compris en s'attaquant aux obstacles linguistiques et autres ;

g) Planifier, en particulier dans les pays fortement tributaires des travailleurs migrants et ceux dont la population vieillit, les besoins futurs du marché du travail, en investissant des ressources et en établissant des partenariats pour combler les déficits d'emplois décents et promouvoir le perfectionnement des compétences et la formation, tant dans les pays d'origine que dans les pays de destination ;

h) Protéger les droits humains et les droits du travail de toutes les personnes migrantes, quel que soit leur statut juridique, en garantissant un recrutement juste et éthique et en encourageant la reconnaissance mutuelle des aptitudes, qualifications et compétences ;

i) Renforcer la capacité d'adaptation pour réduire les risques futurs de déplacements liés au climat, faciliter l'adaptation et accroître la résilience aux catastrophes naturelles, aux effets néfastes des changements climatiques et à la dégradation de l'environnement, y compris au moyen de solutions de mobilité fondées sur les droits pour les personnes touchées par les changements climatiques ;

j) Infléchir les émissions de gaz à effet de serre et promouvoir une consommation et une production responsables afin de lutter contre certains facteurs néfastes provoquant les migrations et les déplacements de population liés au climat ;

k) Investir dans la collecte de données pertinentes et dans le renforcement des capacités de recherche pour prévoir les effets futurs des changements climatiques, en utilisant des modèles empiriques solides pour quantifier et prédire l'intensité et la direction des migrations liées aux catastrophes naturelles, aux effets néfastes des changements climatiques et à la dégradation de l'environnement.